

## Espace politique européen et représentation territoriale : le cas des eurodéputés français

Communication au colloque international « La construction européenne au prisme des élections au Parlement européen de juin 2004 », Parlement européen, Strasbourg, 19 novembre 2004

Willy Beauvallet (GSPE/IEP de Strasbourg) et Sébastien Michon (CRESS/Université Marc Bloch de Strasbourg, GSPE/IEP de Strasbourg)

La récente régionalisation du mode de scrutin aux élections européennes en France a souvent été comprise comme un moyen de réinscrire les eurodéputés dans un cadre territorial et, de fait, rapprocher l'Europe des « citoyens ». La création de huit grandes régions d'élection aurait contribué à réduire les incertitudes quant aux formes et modalités de la représentation politique qui apparaissent traditionnellement comme une caractéristique des rôles politiques dans l'espace institutionnel européen<sup>1</sup>. Au-delà des effets réels de la réforme, cette préoccupation est symptomatique des incertitudes attachées aux rôles politiques européens. Par rapport à l'appréhension de l'institution et des rôles qui y sont attachés, *qui* et *que* représentent les parlementaires européens est effectivement un questionnement central aussi bien pour les acteurs eux-mêmes que pour les observateurs. Le mode de scrutin et les fondements de la légitimité démocratique de la fonction parlementaire européenne sont des sujets qui ne disparaissent jamais totalement des débats internes au champ politique français ou à la littérature politique, mais peut-être davantage encore au sein du Parlement lui-même. Scrutin uninominal ou scrutin de liste, scrutin nationalisé ou régionalisé, c'est à travers cette problématique de la représentativité que se structurent constamment les débats sur ce thème et, plus largement, la manière dont se construisent et se légitiment les rôles politiques européens, les modes d'investissement dans l'assemblée et les croyances caractéristiques du groupe sur lui-même.

En elles-mêmes, ces incertitudes témoignent de l'institutionnalisation inachevée du Parlement dans sa fonction même d'organe démocratique de l'Union européenne. Elles représentent en ce sens un élément fondamental de la difficulté des acteurs à se définir comme élus et à stabiliser aussi bien les représentations d'eux-mêmes que les attentes qu'ils identifient. L'incertitude caractéristique des rapports de représentation au sein d'un Parlement coupé du cadre national est ainsi particulièrement structurante des pratiques et croyances des acteurs. Le détachement d'un cadre territorial précis et les caractéristiques propres d'un marché politique européen périphérique et secondaire (élections européennes de second ordre, nationalisées intermédiaires, dans le cadre d'une circonscription nationale unique) contribuent à brouiller les relations des élus aux électeurs. Or, Marc Abelès avait bien mis en évidence l'importance du territoire dans la construction des rôles politiques<sup>2</sup>. Finalement, ces questionnements apparaissent d'autant plus prégnants que l'affirmation de nouveaux types de personnels politiques pose différemment cette question de la représentation<sup>3</sup> et que la récente réforme du mode de scrutin « territorialise » formellement l'élection.

---

<sup>1</sup> Joana (Jean) et Smith (Andy), *Les Commissaires européens*, Paris, Presses de Science Po, 2002 ; Joana (Jean) et Smith (Andy), « Le mariage de la carpe et du lapin ? Une sociologie politique de la commission européenne en chantier », *Cultures et Conflits*, n°38-39, 2001.

<sup>2</sup> Abelès (Marc), *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Editions Odile Jacob, 1990.

<sup>3</sup> A ce titre, nos articles, Beauvallet (Willy) « Institutionnalisation et professionnalisation de l'Europe politique. Le cas des eurodéputés français », *Politique Européenne*, n°9, hiver 2003 ; Beauvallet (Willy) et Michon (Sébastien), « Les femmes élues au Parlement européen (1979-2004) : modes de recrutement et stratégies d'investissement à l'Europe », *Regards Sociologiques*, à paraître 2004.

Cette contribution vise à étudier des stratégies développées pour réduire ces incertitudes propres à la fonction ainsi que des conditions d'émergence d'une dimension territoriale dans les pratiques et représentations attachées aux rôles politiques européens. Elle ambitionne donc de rendre compte des tentatives mises en oeuvre pour construire ou incarner des publics appréhendés sur une base territoriale, susceptibles de légitimer et de donner corps à une position d'élu. Il s'agit donc d'étudier les processus par lesquels s'inventent, dans le sillage de l'institutionnalisation d'un espace politique européen, de nouveaux rôles politiques caractéristiques, et précisément de la figure de l'eurodéputé. Autrement dit, quels sont les processus politiques participant – sans que ce résultat soit explicitement recherché – à la construction d'un espace politique européen, c'est-à-dire un espace spécifique d'échanges divers entre des élus et des électeurs, entre des « professionnels à l'Europe » et des profanes ?

Dès 1979 et de façon plus systématique à partir des années 1990 se dessinent progressivement les contours d'une nouvelle figure politique : celle de l'eurodéputé<sup>4</sup>. Nous voudrions montrer ici que la représentativité territoriale est une des composantes de cette figure et des rôles attachés à la fonction, ceux que l'on s'attend à voir jouer par ceux qui occupent la position. Les élections européennes de 2004, en ce sens, ne marquent pas le début de la prise en compte du territoire par les députés mais apparaissent plutôt comme une étape des processus d'institutionnalisation<sup>5</sup>. Pour défendre les positions locales qui leur ont permis d'accéder au Parlement européen ou au contraire pour développer une implantation localisée et acquérir un capital politique et relationnel, les députés mobilisent, à partir de la position parlementaire, un répertoire d'actions<sup>6</sup> fondé sur des pratiques anciennes ou confirmées, mais aussi sur les innovations qu'autorisent la position européenne. Or, la mise en oeuvre de ce répertoire d'actions contribue à la construction de liens entre l'espace parlementaire européen et les espaces politiques locaux. Dès lors, ces pratiques propres aux députés européens en représentation participent à faire de l'Europe une réalité institutionnelle et sociale pour tout un ensemble d'acteurs sociaux susceptibles de s'approprier cette référence dans le cadre des projets, des actions et des luttes dans lesquelles ils sont eux-mêmes engagés<sup>7</sup>.

Dans le cadre de cette contribution, après avoir situé l'implantation locale dans la matrice des modes recrutement des députés européens, il s'agit d'évoquer le répertoire d'action mis en oeuvre pour « exister » localement et ses effets sur l'émergence d'un espace européen de représentations politiques.

---

<sup>4</sup> La thèse en cours de rédaction de Willy Beauvallet ; Beauvallet (Willy), « Institutionnalisation... », *op. cit.* ; Beauvallet (Willy), Michon (Sébastien), « Les femmes élues au Parlement... », *op. cit.*

<sup>5</sup> Sur l'institutionnalisation, cf. Lacroix (Bernard) et Lagroye (Jacques), *Le président de la République. Usages et genèse d'une institution*, Paris, PFNSP, 1992 ; Nay (Olivier), *La région, une institution. La représentation, le pouvoir et la règle dans l'espace régional*, Paris, L'Harmattan, 1998.

<sup>6</sup> Sur l'usage de cette notion, se reporter par exemple à : Pourcher (Yves), « Et si cette année le printemps commençait le 16 mars ? Journal d'une campagne électorale en Lozère en 1986 », *Les temps modernes*, n° 488, p. 98-121.

<sup>7</sup> Cette contribution s'appuie d'une part sur un ensemble d'entretiens semi-directifs menés avec des députés et leurs collaborateurs et d'autre part sur une enquête quantitative sur les propriétés sociopolitiques des eurodéputés, leurs trajectoires politiques et leurs modes d'investissement dans l'assemblée menée à partir de 373 fiches biographiques des eurodéputés français de 1979 à 2004 – le corpus ne comprend pas les députés pour lesquels nos informations sont insuffisantes. Un complément d'enquête a été effectué sur les élus de juin 2004 (n=78). Les résultats sont ici donnés dans l'état actuel de nos connaissances.

## I. L'implantation locale : une dimension des mécanismes de recrutement à l'Europe depuis 1979

L'étude des positions et des trajectoires politiques des acteurs permet de rendre compte de l'évolution des profils des eurodéputés français et des modalités de leur recrutement en France avec précisément la part des ressources proprement locales dans l'accès aux positions européennes. D'après l'enquête, si cet effet local semble confirmé par le nouveau mode de scrutin, il lui est en fait bien antérieur.

### A. Les propriétés politiques locales déjà effectives avant le changement de mode de scrutin

De prime abord, le changement de mode de scrutin en France lors des élections européennes de juin 2004 laisse entrevoir une revalorisation du local dans la composition des listes. La comparaison des profils des députés de la sixième législature avec ceux de la cinquième montre en effet que les députés élus en juin 2004 sont proportionnellement plus nombreux à avoir occupé des positions électives supposant une implantation locale plus ou moins forte qu'il s'agisse de mandats locaux (mayorat, conseiller général, municipal ou régional) ou nationaux (député ou sénateur). La nécessité de proposer une représentativité géographique au sein des huit grandes régions semble en effet avoir mis hors jeu les personnels peu susceptibles de jouer d'une identité localisée, en étant d'un profil plus « technocratique » – le cas d'Olivier Duhamel paraît l'illustrer. Ainsi, la proportion de députés faisant état d'une implantation locale s'accroît assez nettement au cours de la sixième législature, 76% ont occupé un mandat local au cours de leur carrière politique antérieure (tableau 1). De même, la part des élus avec précédemment un mandat national passent de 20% à 31%.

Tableau 1 : Détention d'un mandat national et local par les députés européens sur les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> législatures (1999-2009)

	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>
A déjà eu un mandat local	67%	<b>76%</b>
A déjà eu un mandat national <sup>8</sup>	20%	<b>31%</b>
Effectifs	n5=99	<b>n6=78</b>

Lire : 76% des députés européens de la sixième législature ont déjà eu un mandat local

Néanmoins, la dimension territoriale était déjà l'une des conditions du recrutement des eurodéputés lors des législatures précédentes. Les effets du changement de mode de scrutin doivent être nuancés dans la mesure où ils s'inscrivent très largement en prolongement des mouvements observés lors des législatures précédentes.

#### 1. La dimension territoriale sur la période 1979-2004

Sur les cinq premières législatures (1979-2004), les propriétés politiques locales constituent une composante essentielle des profils politiques des élus. La dimension territoriale, telle qu'elle s'exprime politiquement par les parcours antérieurs, n'est pas absente dans les procédures de recrutement, et ceci malgré le caractère nationalisé de l'élection. La capacité à proposer une identité « localisée » constitue l'une des ressources mobilisables dans l'accès à l'assemblée européenne. Ainsi, sur la période 1979-2004, la proportion des députés ayant détenu au moins un mandat local au cours de leur carrière politique se situe constamment entre 62 % – pour la première législature – et 74% – pour la deuxième législature – (tableau 2). De fait, sur la cinquième législature, c'est environ deux tiers des députés européens qui témoignent d'une identité politique régionalisée ou localisée.

<sup>8</sup> Cette modalité regroupe députés nationaux, sénateurs et ministres.

Tableau 2 : Avoir déjà été élu localement suivant la législature 1979-2004

	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
A déjà eu un mandat local	62%	74%	64%	71%	67%
Effectifs	n1=113	n2=103	n3=104	n4=106	n5=99

Lire : 62% des députés européens de la première législature ont déjà été élus localement

Cette dimension territoriale demeure un élément important des profils politiques des eurodéputés eux-mêmes (lorsqu'ils sont en poste) comme l'indiquent les variations relatives au cumul du mandat européen avec des mandats locaux ainsi que les propos tenus par nombre d'entre eux. Un député de l'UDF commente ainsi :

« Si je n'étais pas représenté où si j'avais été battu aux élections municipales, j'aurai plus de mal pour convaincre François Bayrou de me remettre sur la liste. Par contre, le jour où ce sera la loi, cet alibi tombera (...) et donc on aura la plénitude de nos fonctions (...) Et, sauf si les gens ne sont pas sérieux, le député européen ne sera pas parachuté comme ça. Généralement, ce sera un ancien député ou un ancien maire, ça veut dire quelqu'un qui aura quand même vécu localement<sup>9</sup>. »

L'ancrage local est effectivement prégnant. Une partie des députés conservent un mandat, voire plusieurs mandats, parallèlement au mandat européen. Quelle que soit la législature, au moins six députés sur dix sont en même temps élus par ailleurs. Les proportions varient entre 59% sur la cinquième législature et 77% sur la quatrième (tableau 3). Sur la cinquième législature, 36% le cumulent avec un autre mandat et 23% avec deux autres mandats (tableau 4). Plus en détail sur cette législature, 24% sont pendant leur mandat européen conseillers régionaux, 13% conseillers généraux, 13% maires et 27% conseillers municipaux. Globalement sur la période 1979-2004, les élus européens sont le plus souvent pendant leur mandat conseillers régionaux et/ou municipaux (entre un quart et un tiers d'entre eux suivant la législature).

Tableau 3 : Cumul du mandat européen avec d'autres mandats sur les cinq premières législatures (1979-2004)

	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
Au moins un mandat local ou national <sup>10</sup>	66%	74%	69%	77%	59%
Conseiller régional	16%	26%	36%	33%	24%
Conseiller général	23%	31%	8%	15%	13%
Maire	32%	24%	15%	20%	13%
Conseiller municipal	22%	32%	27%	37%	27%

Lire : 22% des députés européens de la première législature cumulaient un mandat de conseiller municipal

Tableau 4 : Nombre de mandats cumulés avec le mandat européen sur la cinquième législature (1999-2004)

	5 <sup>ème</sup> législature
Pas de cumul	41%
Un mandat en plus du mandat européen	36%
Au moins deux mandats en plus du mandat européen	23%
Total	100%

Lire : 23% des députés européens de la cinquième législature cumulaient au moins deux mandats en plus du mandat européen

<sup>9</sup> Entretien, mai 1998.

<sup>10</sup> Le cumul du mandat européen avec un autre mandat parlementaire était possible jusqu'en 2000. Le passage de la loi a d'ailleurs eu comme conséquences quelques démissions de parlementaires préférant l'Assemblée nationale. Loi du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice, République Française, *Journal Officiel, Loi et Décrets*, 6 avril 2000, 132<sup>ème</sup> année, n°82, pp. 5239-5243.

Une part importante de députés européens conserve donc un positionnement local effectif, Niilo Kauppi évoque à juste titre des députés euro-régionaux<sup>11</sup>. Entre 1979 et 2004, l'identité locale constitue un des facteurs d'entrée au Parlement. Les profils politiques considérés individuellement en attestent également. Par exemple, le positionnement de Frédéric Striby, député européen entre 1994 et 1999 sur la liste de Philippe de Villiers est lié à sa fonction de maire d'un village d'Alsace. De même, l'élection de Jean-Pierre Bébéar sur la liste Baudis en 1997 doit beaucoup à ses positions d'adjoint au maire de Bordeaux et de vice-président du conseil régional d'Aquitaine. En fait, les contraintes de la représentativité régionale des listes sont dès 1979 une conséquence paradoxale du caractère national de l'élection. Chaque liste veille à une représentativité équivalente aux différentes régions de France, sans qu'il s'agisse d'entités politiquement et socialement très définies. Cet impératif valorise du même coup des acteurs politiques susceptibles de mettre en scène leur appartenance à un ensemble territorial et la connaissance qu'ils peuvent avoir des enjeux locaux, c'est-à-dire, en termes politiques, de faire état de mandats régionaux, départementaux ou municipaux. Plus largement, le territoire forme une véritable ressource politique lorsque qu'il renvoie à une « terre » particulière autrement dit à des leaders influents au sein des partis ou des coalitions. L'identité locale et la capacité à faire état d'une implantation territoriale se présentent effectivement comme un ensemble de ressources valorisables dans le cadre des compétitions pour l'accès aux listes. Etre conseiller municipal de droite à Marseille (D. Vlasto, PPE/DL) ou à Bordeaux (J.-P. Bébéar, PPE/DL) n'est pas insignifiant, pas plus que ne l'est le fait d'être maire socialiste d'une commune de l'agglomération lilloise (G. Caudron, PSE puis GUE/ ex PS). Ces positions témoignent de l'inscription de ces agents dans un réseau politique et une zone géographique déterminée. La « territorialité » des députés sur les cinq premières législatures invite donc à relativiser la nouveauté de la régionalisation du mode de scrutin. Il convient néanmoins d'aborder les principales modifications qu'il induit sur les propriétés des eurodéputés.

## **2. Les effets limités du nouveau mode de scrutin sur le recrutement**

L'étude des profils des députés européens depuis 1979 incite à nuancer les effets du nouveau mode de scrutin sur le recrutement. Les parachutages significatifs d'un équilibre des forces au sein des partis illustrent tout d'abord la persistance du poids déterminant des logiques partisans dans les mécanismes de constitution des listes européennes. Ainsi, en juin 2004, G. Savary et A. Ferreira (PSE/PS), par exemple, sont candidats en Ile-de-France alors qu'ils présentent chacun une implantation locale dans une autre région. G. Savary est actuellement conseiller général de la Gironde et élu municipal à Bordeaux. A. Ferreira, ex conseillère générale de l'Aisne, est actuellement conseillère régionale de la Picardie. De manière analogue, M. Rocard (PSE/PS), ancien maire de Conflans-Saint-Honorine dans les Yvelines est tête de liste dans le Sud-Est, le Général Morillon ancien candidat à une législative partielle dans les Yvelines tête de liste dans l'Ouest, Janelly Fourtou (ex PPE/UDF), conseillère municipale à Neuilly sur Seine, élue dans la région « Centre-Massif Central », ou encore Francis Wurtz (GUE/PCF) d'origine alsacienne et ancien candidat à des législatives dans le Bas-Rhin tête de liste en Ile-de-France c'est-à-dire là où ses chances d'élection étaient les plus élevées. Ensuite, le pourcentage des députés précédemment dotés d'un mandat local sur la sixième législature (76%) est presque équivalent à celui sur la deuxième législature (74%) et la quatrième (71%) (tableau 5). De même, la part des élus européens précédemment élus au niveau national n'est pas réellement différente entre la sixième législature (31%) et la quatrième (33%).

---

<sup>11</sup> Kauppi (Niilo), "European Union and French Political Careers", *Scandinavian Political Studies*, Vol. 19 – n° 1, 1995, pp. 1- 24.

Tableau 5 : Détention d'un mandat national et local sur les six législatures 1979-2009

	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>
A déjà eu un mandat local	62%	74%	64%	71%	67%	<b>76%</b>
A déjà eu un mandat national	50%	46%	41%	33%	20%	<b>31%</b>

Lire : 76% des députés européens de la sixième législature ont déjà été élus localement

Par ailleurs, alors que la proportion d'élus déjà dotés d'un mandat local est plus élevée sur la sixième législature, les actuels ou anciens élus régionaux apparaissent quelque peu moins nombreux, cette différence n'étant pas vraiment compensée par une progression du nombre d'élus départementaux et municipaux – les députés européens, plus souvent élus locaux, ont en fait moins cumulaient de mandats différents. 40% des députés de la sixième législature sont ou ont été conseillers régionaux contre 45% sur la cinquième législature et 48% sur la quatrième, 23% sont ou ont été conseillers généraux contre 23% sur la cinquième et 25% sur la quatrième, 21% sont ou ont été maires contre 17% sur la cinquième et 22% sur la quatrième (tableau 6). La légère baisse de la part de conseillers régionaux paraît pour partie liée à la faiblesse des listes périphériques au cours de ces élections – moins d'élus verts, aucun élus LO, LCR et CPNT – dont les députés cumulaient assez souvent le mandat européen avec un mandat de conseiller régional. En revanche, le resserrement des attributions de sièges sous l'effet de la nouvelle réglementation ainsi que les effets liés à la conjoncture politique du moment ont largement favorisé les partis les plus implantés et les tentatives de repositionnement des élus davantage dotés en ressources politiques tant nationales que locales issus du PS, de l'UDF et de l'UMP, qui cherchaient à se placer après la perte d'une position de représentation suite aux législatives de 2002. Différents indicateurs confirment l'augmentation globale du capital politique des députés de la sixième législature. Ainsi, 31% d'entre eux ont déjà exercé au niveau national un mandat (député ou sénateur) ou une fonction (ministre) contre 20% pour la cinquième législature. De manière détaillée, 15% des élus ont précédemment été ministres et 24% députés contre respectivement 11% et 19% sur la précédente législature.

Tableau n°6 : Mandats et fonctions exercés par les députés avant ou à leur entrée au Parlement

1994-2009

	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>
Ministre	15%	11%	<b>15%</b>
Député	29%	19%	<b>24%</b>
Sénateur	2%	3%	<b>4%</b>
Conseiller régional	48%	45%	<b>40%</b>
Conseiller général	25%	23%	<b>23%</b>
Maire	22%	17%	<b>21%</b>
Conseiller municipal	44%	45%	<b>44%</b>

Lire : 44% des députés européens de la sixième législature sont ou ont été conseillers municipaux

Les effets du mode de scrutin sur les modalités du recrutement des parlementaires européens sont donc limités. Si la régionalisation du scrutin accentue la fermeture du marché politique européen en limitant le nombre « d'outsiders » et de listes dissidentes, ce qui facilite la reconversion d'anciens députés ou sénateurs, elle ne semble pas modifier en profondeur des tendances déjà perceptibles lors des précédentes législatures. Autrement dit, le changement de mode de scrutin tend à consacrer des évolutions plutôt qu'à les provoquer. La réforme de 2004 institutionnalise de ce point de vue des effets structuraux. C'est en menant une analyse sur le long terme que l'on peut comprendre l'importance de la dimension territoriale pour les députés européens. Avant de s'attacher à décrire un certain nombre de pratiques, il apparaît nécessaire de préciser la position des eurodéputés et du Parlement dans la configuration

relationnelle propre au champ politique afin, précisément, d'en identifier les effets sur les pratiques.

## B. Le Parlement européen, une institution périphérique

L'étude approfondie des profils des eurodéputés français et leur évolution rend compte de leurs propriétés sociopolitiques et permet ainsi d'éclairer les dispositions qui sont les leurs, ainsi que les ressources qu'ils peuvent mobiliser dans ou à partir d'une institution qui occupe elle-même une position dominée dans le champ politique français.

### 1. Les députés européens comme « seconds » ?

L'examen des trajectoires politiques des parlementaires européens atteste de modifications sur la structuration des parcours au cours de la période 1979-2004. La proportion d'eurodéputés ayant déjà exercé un mandat national, par conséquent une position au centre du champ politique, décroît régulièrement entre 1979 et 2004 : 50% des eurodéputés de la première législature ont précédemment été élus à une position nationale contre 46% sur la deuxième, 41% sur la troisième, 33% sur la quatrième et seulement 20% sur la cinquième (tableau 7). Effectivement de manière plus précise, la part de ceux précédemment élus à l'Assemblée nationale chute de manière spectaculaire, passant d'environ 45% au cours de la première législature pour se stabiliser autour de 20% à la fin des années 90. La proportion d'anciens sénateurs (où ceux qui continuent d'exercer cette fonction tout en étant député européen) passe quant à elle de 10% et 16% lors de la première et la deuxième législature pour atteindre moins de 4% dès la troisième législature. Enfin, les anciens ministres représentent 23% lors de la première puis 15% lors de la quatrième et 11% lors de la cinquième (tableau 8).

Tableau 7 : Détention d'au moins un mandat national sur les cinq premières législatures (1979-2004)

	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
Au moins un mandat national	50%	46%	41%	33%	20%

Lire : 50% des députés européens de la première législature ont détenu au moins un mandat national

Tableau 8 : Fonctions et mandats nationaux exercés par les députés avant leur entrée au Parlement suivant la législature 1979-2004

	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
Ministre	23%	16%	22%	15%	11%
Député	45%	43%	31%	29%	19%
Sénateur	10%	16%	4%	2%	3%

Lire : 23% des députés européens de la première législature avaient été ministres

Des variations se distinguent également au niveau des mandats locaux les plus prestigieux, c'est-à-dire ceux qui témoignent des plus fortes implantations locales et qui renvoient consécutivement à « l'éligibilité » la plus effective. Depuis 1979, d'un côté la part des maires et des conseillers généraux (en poste ou anciennement en poste) diminue de manière significative, passant de 33% en 1979 à 17% en 2004 pour les premiers, et 35% à 23% pour les seconds (tableau 9). Ainsi, la déclin de ces mandats est également confirmé par l'évolution des pratiques de cumuls (tableaux 3 et 10). Alors qu'au cours des premières législatures le cumul concerne deux tiers des députés (66% sur la première) voire trois-quarts (74% sur la deuxième), la proportion tombe à 59% sur la cinquième. Il convient ici de rappeler les conséquences de la loi sur le non-cumul qui empêche les députés européens d'avoir un autre mandat parlementaire mais qui là encore, institutionnalise des pratiques en réalité déjà effectives. D'un député sur trois lors de la première législature, le cumul du mandat européen avec un mandat à l'Assemblée nationale ou au Sénat décroît constamment

au fil des législatures pour atteindre environ 7% sur la quatrième et le début de la cinquième (tableau 11). D'un autre côté, les députés occupant ou ayant occupé les positions les moins valorisées (scrutins de listes) tendent à être de plus en plus nombreux à partir de 1979. Ainsi, le pourcentage des conseillers régionaux passe d'environ 25% sur les deux premières législatures à 37% sur la troisième et à plus de 45% sur la quatrième et la cinquième, celui des conseillers municipaux (sans poste de maire) de 23% sur la première à environ 35% sur la deuxième et troisième législature, et environ 45% sur les quatrième et cinquième législatures (tableau 9).

Tableau 9 : Mandats locaux exercés par les députés avant ou pendant leur passage au Parlement européen suivant la législature (1979-2004)

	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
Conseiller régional	26%	25%	37%	48%	45%
Conseiller général	35%	41%	19%	25%	23%
Maire	33%	31%	19%	22%	17%
Conseiller municipal	23%	35%	36%	44%	45%

Lire : 23% des députés européens de la première législature étaient ou avaient été conseillers municipaux

Tableau 10 : Nombre de mandats cumulés avec le mandat européen suivant la législature (1979-2004)

	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
Pas de cumul	34%	26%	31%	23%	41%
Un mandat en plus du mandat européen	29%	32%	41%	41%	35%
Au moins deux mandats en plus du mandat européen	37%	42%	28%	35%	23%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Lire : 37% des députés européens de la première législature cumulaient au moins deux mandats en plus du mandat européen

Tableau 11 : Cumul du mandat européen avec un mandat de député ou de sénateur sur les cinq premières législatures (1979-2004)

	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup> 12
Cumul	34%	17,5%	11,5%	7,5%	7%

Lire : sur la 1<sup>ère</sup> législature, 34% des députés européens cumulaient le mandat européen avec un mandat de député ou de sénateur

De la sorte, plus les législatures se succèdent, plus les députés européens s'apparentent à des « seconds », des acteurs en voie de professionnalisation détenteurs de ressources politiques plus incertaines, ce qui se discerne également au niveau de plusieurs propriétés sociales (âge, sexe) et symboliques<sup>13</sup>. Ainsi, alors qu'en 1979 le mandat européen demeurait pour de nombreux députés un mandat d'ordre secondaire (que ce soit de fin de carrière ou un deuxième mandat), il s'apparente de plus en plus fortement à un mandat plus central dans les carrières politiques. On peut ainsi envisager la spécialisation des pratiques comme la conséquence de la rencontre entre la position de l'institution dans le champ politique et les propriétés sociopolitiques des acteurs.

## **2. Professionnalisation des députés européens et positionnement périphérique du Parlement européen**

Progressivement amenés à vivre de l'Europe, ou à vivre de la politique par l'Europe, les députés européens tentent d'accroître leurs ressources politiques relativement faibles et

<sup>12</sup> Il s'agit du pourcentage avant la loi sur le non-cumul.

<sup>13</sup> Voir la thèse en cours de rédaction de Willy Beauvallet et nos articles Beauvallet (Willy), « Institutionnalisation... », *op. cit.* ; Beauvallet (Willy), Michon (Sébastien), « Les femmes élues au Parlement... », *op. cit.*

assez incertaines. Aussi bien symboliquement (le prestige) que matériellement (les moyens financiers mis à disposition), la fonction parlementaire européenne offre des opportunités pour tenter d’asseoir sa position, ce qui répond alors à des stratégies et des objectifs complémentaires et interdépendants. Il s’agit d’une part d’assurer la poursuite de la professionnalisation au niveau européen, c’est-à-dire réduire les incertitudes toujours très fortes sur ce marché politique en renforçant les ressources susceptibles d’assurer une réélection tout en sachant que la dimension territoriale apparaît de plus en plus prégnante à mesure que la fonction s’institutionnalise et que le mode de scrutin tend à se régionaliser. D’autre part, l’un des objectifs reste fréquemment de consolider l’implantation dans une configuration politique locale à partir de laquelle peut se concevoir une tentative de conquête de postes électifs futurs (maire, conseiller général ou régional, député ou sénateur). Suivant la manière dont les acteurs perçoivent et conçoivent leur avenir politique, les pratiques sont plus ou moins fortement différenciées. Or précisément, la stabilisation du personnel politique européen apparaît comme l’une des caractéristiques de la sixième législature que ce soit au niveau des propriétés des eurodéputés (voir les résultats exposés précédemment) et les taux de renouvellement. La part de réélus, relativement stables sur les cinq premières législatures en étant comprise entre 30% et 38% (tableau 12), s’avère particulièrement plus élevée sur la sixième législature : 48% de sortants – si on comptabilise les élus de la quatrième législature la proportion atteint 56%. En territorialisant plus formellement l’élection, le nouveau mode de scrutin semble contribuer à la consolidation des positions d’élus professionnalisés à l’Europe et en même temps susceptibles de présenter une implantation locale.

Tableau 12 : Taux de réélection au Parlement européen suivant la législature

	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
Réélection au Parlement	36%	38%	34%	30%	48%

Lire : 36% des députés européens de la première législature ont été réélus lors de la deuxième

Certes, dans des cas extrêmes la dimension territoriale est quasiment absente des préoccupations politiques, soit les députés n’envisagent pas de réélection, tel que George Garot en 2004, soit les modalités de la réélection reposent en quasi-totalité sur d’autres ressources à l’image de Jean-Louis Bourlanges ou Francis Wurtz, soit la structure de leurs propriétés rend quasiment inconcevable sa prise en compte comme sans doute pour Olivier Duhamel en 2004 et Hélène Carrère d’Encausse en 1999. Toutefois, l’étude des pratiques de la plupart des acteurs incite à considérer les stratégies en représentation territoriale comme une dimension essentielle des rôles attachés à la fonction. En d’autres termes, les stratégies en représentation se sont progressivement imposées comme une prescription de rôles<sup>14</sup>.

Ces stratégies en représentation territoriale sont également marquées par le poids des contraintes spécifiques liées à la position périphérique du député européen dans l’espace politique. La fonction parlementaire européenne reste encore peu légitime. Détachée du cadre national qui donne historiquement sens et légitimité aux positions électives, cette position renvoie pour les élus à une incertitude d’ordre ontologique quant à leur façon de se concevoir en tant qu’élus. « Qui représente-on ? » Cette question est fondamentale pour les acteurs parce qu’elle renvoie avant tout au statut même de l’ élu. Un élu *représente*, il est donc fondamental pour lui de savoir qui il représente. La réponse à cette question conditionne ainsi un ensemble de stratégies à adopter pour donner sens à la fonction et la consolider : « Où faut-il être et se

<sup>14</sup> Briquet (Jean-Louis), « Communiquer en actes. Prescriptions de rôles et exercice du métier politique », *Politix*, n°28, 1994, pp. 16-26. Sur la sociologie des rôles, cf. le numéro de *Politix* consacré à l’institutionnalisation des rôles politiques, particulièrement l’entretien avec Jacques Lagroye « on ne subit pas son rôle » (pp. 7-17) et Nay (Olivier), « l’institutionnalisation de la région comme apprentissage des rôles. Le cas des conseillers régionaux », *Politix*, n°38, 1997, pp. 18-46.

faire voir ? Qui faut-il rencontrer ? Qui faut-il recevoir ? Quels journalistes faut-il chercher à intéresser ? » Dans la mesure où les positions conquises sont souvent fragiles et fondées sur des ressources incertaines, il est fréquemment impératif pour les députés de chercher à les consolider en identifiant et en entretenant les soutiens potentiels<sup>15</sup>, dans tous ces lieux qui comptent : une région, une ville, un parti politique ou encore une fédération locale d'un parti politique.

Or l'isolement réel ou vécu constitue une contrainte déterminante dans les pratiques politiques. De nombreux députés, surtout ceux qui ont été placés un temps au centre, associent la présence au Parlement européen à une forme d'isolement politique et géographique : distance à l'électorat, aux centres politiques et aux espaces médiatiques qu'il s'agisse de la presse écrite nationale ou régionale ou des médias audiovisuels nationaux. L'isolement exprimé par les députés caractérise finalement une double distance, distance non seulement aux territoires et aux électeurs mais aussi aux milieux politiques, aux centres de décision, à ces endroits où il faut être et se faire voir. Ce qui est donc en cause, c'est la crainte qu'un positionnement au Parlement européen provoque une chute du capital relationnel détenu<sup>16</sup>, par défaut de son entretien comme l'exprime un député précédemment ministre et élu à l'Assemblée nationale :

« C'est très frustrant, parce que c'est un purgatoire médiatique... (...) Partir au Parlement Européen, c'est être sûr qu'on se fait totalement oublié de tout le monde dans la vie politique française. C'est extraordinaire. Extraordinaire<sup>17</sup>. ».

En définitive, cette première partie nous permet de relever un ensemble d'éléments qui, combinés, deviennent particulièrement structurants des pratiques mises en œuvre à partir de la position parlementaire européenne : l'identité et les trajectoires dans un espace politique local tout d'abord, les propriétés d'acteurs s'apparentant largement à des seconds et disposer à des stratégies de type entrepreneurial ensuite, les effets liés à une position périphérique dans le champ politique notamment celui de l'isolement enfin. Il convient à présent de détailler les pratiques des eurodéputés par rapport au local.

## **II. Les élus européens au miroir du local : répertoire d'action et émergence d'un espace politique européen**

Pour se faire connaître et reconnaître, pour acquérir tout un ensemble de ressources ou, plus simplement, pour consolider les positions qu'ils occupent dans l'espace politique et réduire les incertitudes toujours très importantes quant à leur réélection, les députés européens sont amenés non seulement à s'appuyer sur des répertoires d'actions déjà éprouvés en d'autres lieux mais aussi à innover en raison de la position qu'ils occupent au niveau européen. Les acteurs mettent ainsi en œuvre des stratégies entrepreneuriales, souvent pragmatiques, innovantes, également incertaines et encore instables. Amenés à créer des liens ascendants et descendants entre l'espace européen et les espaces locaux, les députés européens participent en ce sens, à la constitution progressive d'un espace particulier de transactions politiques que

---

<sup>15</sup> Sur ce point voir entre autres : Abélès (Marc), *Jours tranquilles...*, *op. cit.* ; Briquet (Jean-Louis), *La tradition en mouvement. Le clientélisme politique en Corse*, Paris, Belin, 1997 ; Phélippeau (Eric), *L'invention de l'homme politique moderne, Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002.

<sup>16</sup> Pour un parallèle avec les fonctionnaires français à Bruxelles, voir Joana (Jean) et Smith (Andy), *Les Commissaires...*, *op. cit.*

<sup>17</sup> Entretien, avril 2003.

l'on pourrait qualifier de marché politique<sup>18</sup> sur lequel s'échangent des biens politiques européens offerts par les acteurs à destination de consommateurs et grâce auquel les acteurs politiques européens sont susceptibles d'acquérir du capital politique. La notion d'entrepreneur devient alors pertinente pour rendre compte des stratégies d'acteurs politiques participant à la mise en place de tels marchés<sup>19</sup>. Deux éléments permettent d'en rendre compte : les stratégies réciproques de positionnement à l'Europe et au local d'une part et les pratiques « notabiliaires » quotidiennes d'autre part.

### **A. Positionnements locaux et européens : investissements parlementaires et mises en œuvre des « identités stratégiques »**

En position d'interdépendance par rapport aux espaces politiques locaux et européens, les députés européens mettent en œuvre une activité parlementaire territorialisée et gèrent leurs identités multiples.

#### **1. Une activité parlementaire « territorialisée »**

La dimension territoriale des pratiques parlementaires s'exprime dans les modalités de l'investissement au Parlement lui-même. Tout d'abord, avant les dernières élections, dans la plupart des délégations s'était instauré un système de répartition régionale des députés. A chaque député est associée une région qu'il représente au sein de la délégation. Ce découpage est réalisé en fonction des origines des députés ou des implantations locales existantes. La délégation socialiste française (DSF) et la délégation française du PPE se sont ainsi, dès la cinquième législature, répartis l'ensemble des régions. Ainsi au PPE, J. Daul représente l'Alsace, D. Vlasto PACA, J.-P. Bébéar et A. Lamassoure l'Aquitaine, etc. Dans la DSF, B. Poignant est associé à la Bretagne, G. Garot aux Pays de la Loire, F. Zimeray à la Normandie, M.-H. Gillig à l'Alsace. Pour les délégations plus restreintes comme les Verts, le découpage régional est beaucoup plus large, les députés étant rattachés à des zones géographiques assez importantes du simple fait qu'ils sont moins nombreux. Dans le cas des Verts, M.-A. Isler-Béguin est par exemple associée à tout l'Est de la France, alors que son implantation réelle est beaucoup plus restreinte (la Lorraine et plus précisément la Moselle). Ce découpage régional correspond ainsi à une forme de présentation de soi et de division du travail politique au sein des délégations en lien avec le déficit de représentativité – évoqué précédemment – qu'expriment les élus européens.

Ensuite, les choix de commissions, intergroupes ou dossiers suivis par les parlementaires sont fréquemment connectés aux questions locales, et ce d'autant plus que les élus ont un parcours marqué par des investissements locaux. Les commissions et les intergroupes permettent de développer des thématiques en rapport avec la ou les localités au sein desquelles ils s'insèrent (région, département, ville). Le travail législatif proprement dit offre ainsi un ensemble d'opportunités pour se consacrer à la défense d'intérêts locaux et mettre en scène cette dimension de leur engagement : le dépôt d'amendements, la rédaction de rapports, ou encore la mobilisation de la délégation et du groupe politique sur des dossiers particuliers. Les intergroupes représentent en ce sens des structures particulièrement adaptées

---

<sup>18</sup> Gaxie (Daniel), *La démocratie représentative*, Clefs, Montchrestien, 2000. Il reste que cette analogie économique doit être maniée avec prudence, ne serait-ce que parce qu'elle pourrait impliquer une dimension excessivement instrumentale des pratiques que les notions qui en découlent cherchent à rendre compte et de masquer les particularités des phénomènes politiques. Cf. en ce sens les remarques Lagroye (Jacques), *Sociologie politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationales de Sciences Politiques et Dalloz, 1997, pp.

<sup>19</sup> Daniel Gaxie précise ainsi « dire que la politique est une entreprise revient à la désigner comme une *action continue en finalité* et à se doter d'un concept adéquat pour indiquer que des hommes, des partis ou des mouvements plus informels agissent en permanence pour conquérir des positions de pouvoir politique », Gaxie (Daniel), *La démocratie...*, op. cit. p. 95.

pour défendre une thématique localement importante. Par exemple, la création de l'intergroupe viticulture que revendique J.-P. Bébéar (PPE/DL puis UMP) lui permet de mettre en scène une forte identification politique à la Gironde, une conception du mandat européen comme relais des positions locales par la défense des intérêts de la région dont il est issu et dans laquelle il cherche par ailleurs à s'imposer. Ce faisant et pour faire avancer ce dossier, il doit être en mesure de faire état des savoir-faire propres à l'institution : maîtriser une certaine forme d'expertise économique, rassembler par delà les clivages nationaux et politiques, etc. Il explique ainsi sa démarche :

« Par conviction, de par ma région, j'avais dit que je m'intéresserai à la viticulture, parce que j'aime le vin dans son côté gustatif, culturel, etc. Bordeaux est une région de grands vins, etc. Et j'ai effectivement réussi à créer le premier intergroupe Viticulture au Parlement européen et nous sommes, je crois, parmi les premiers intergroupes au Parlement, j'ai 150 députés qui suivent mon opération. Nous avons réussi de superbes opérations dans l'intérêt de la viticulture européenne (...). Il a l'avantage d'avoir un côté culturel, sympathique, et puis économique puisque ça représente deux millions d'emplois en Europe. Donc, ça, c'est vraiment mon grand succès !<sup>20</sup> »

L'action des députés est donc en partie dépendante des positions et des caractéristiques propres à un territoire d'attache souvent beaucoup plus restreints que le territoire national dans son ensemble. Les députés souhaitent, non seulement travailler sur des dossiers qu'ils connaissent pour les avoir déjà abordés dans des fonctions précédentes au sein d'institutions représentatives (conseil régional, communauté de communes, etc.), mais aussi s'attacher à des questions qu'ils sont susceptibles de « revendre » localement et par rapport auxquelles ils peuvent retirer de fortes plus-values politiques. Les investissements au Parlement européen sont réinvestis au niveau local et inversement, d'autant plus facilement que, depuis le traité de l'Acte Unique Européen de 1986, les compétences de l'institution s'accroissent et l'europanisation touche des secteurs toujours plus nombreux de la vie économique et sociale. D. Vlasto (PPE/UMP), adjointe au maire de Marseille en charge du tourisme, s'est ainsi consacrée dès son arrivée au Parlement à des thématiques en lien avec le tourisme, les questions de sécurité maritime et les services portuaires ; G. Savary (PSE/PS), originaire du Sud-ouest de la France, s'est consacré aux dossiers liés à l'aérospatiale ; J.-C. Fruteau (PSE/PS), élu de la Réunion, a porté son attention sur les questions relatives à l'agriculture, c'est-à-dire la principale activité économique de l'île, etc. Pour investir les dossiers localement et médiatiquement rentables, les députés qui revendiquent un attachement particulier à un territoire effectuent ainsi une véritable veille sur les dossiers locaux qui s'inscrivent ou qui vont s'inscrire sur les agendas politiques et médiatiques locaux. Une des facettes les plus importantes du métier d'élu consiste donc à « accrocher » les dossiers et enjeux locaux susceptibles d'être traités depuis une position européenne, d'un point de vue européen et par un européen, c'est-à-dire grâce à des compétences, expertises et contacts proprement européens que le député est en mesure de mobiliser et qu'il détient en propre. Ces pratiques offrent en fait deux avantages aux députés tout en guidant leurs stratégies de positionnement au sein de l'assemblée. Elles permettent d'une part de limiter l'incertitude liée aux postes et de répondre à ce qui est perçu comme une contrainte de rôle (il faut représenter), et d'autre part, de « jouer des coups » susceptibles de les faire voir, de les placer au centre de l'actualité politique locale, de densifier des réseaux, autrement dit d'acquérir du capital politique localement, voir nationalement. De la sorte, ces stratégies, qui sont en même temps des stratégies en visibilité, sont indispensables à l'acquisition d'un capital multiple, lui-même indispensable à la construction d'une carrière politique : capital symbolique local (être estimé par les citoyens), capital partisan (être dans le parti une personne qui compte), capital médiatique aussi bien local que national (être connu des journalistes).

---

<sup>20</sup> Entretien, avril 1998.

Un dossier suivi par Gérard Onesta (Verts) constitue une illustration des stratégies pragmatiques mises en œuvre pour s'inscrire dans un territoire, le représenter et s'y faire connaître<sup>21</sup>. L'exemple présenté ici concerne les modalités pratiques quant à la décision d'Airbus de lancer la construction de l'A3XX. Selon la logique industrielle du conglomérat européen, les éléments de ce nouvel appareil sont construits à Hambourg, acheminés par bateaux à Bordeaux et assemblés à Toulouse. Mais le transport de ces éléments du port de Bordeaux jusqu'à l'usine de montage à Toulouse pose problème. La première idée avancée est la construction d'une autoroute, ce qu'un ensemble d'associations de défense de l'environnement ou des riverains combattent fermement dès le début. Le coup politique de G. Onesta consiste alors à se saisir d'une problématique à la fois européenne (Airbus comme conglomérat européen), locale (le Sud-Ouest) et environnementale (problème de pollution, de bruit, de modification du paysage) pour proposer une alternative conçue sur la base des ressources proprement européenne qu'il est en mesure de mobiliser. Partant, il participe à plusieurs réunions, et après divers contacts au niveau européen, il suggère que les éléments soient transportés, non par route mais par air : « cela ne dérange personne, c'est silencieux, ça ne pollue pas... » Pensée à partir d'une expérience mise en œuvre en Allemagne, cette proposition se fonde sur une collaboration avec une société allemande spécialisée dans la construction de dirigeables transporteurs d'éléments très lourds : la « Cargo Lifteur ». Même si cette solution n'est pas finalement retenue, ce dossier lui aura néanmoins permis d'investir un enjeu local tout en mobilisant une expertise européenne et en s'inscrivant dans une dimension politique ou environnementale affirmée, comme en témoigne son assistant :

« C'est toute une polémique locale dans laquelle Gérard est entré, il en a pris un morceau et il a été voir ce qu'on pouvait faire. C'était à la fois un problème local et une initiative qu'on a pris dans la maison pour faire avancer le dossier en utilisant les moyens de l'Europe, ici, pour rencontrer les commissaires, rencontrer la DG transport, faire venir les mecs de « Cargo Lifteur », de faire des réunions avec d'autres députés. »<sup>22</sup>

Ce faisant, cette opportunité lui a offert une fenêtre d'opportunité politique et médiatique lui permettant de se faire connaître auprès d'un ensemble d'acteurs susceptibles de constituer sa clientèle électorale, et de proposer un « bien politique » c'est-à-dire un bien directement appropriable par des acteurs sociaux divers dans le cadre des luttes au sein desquelles il est concrètement engagé au niveau local. Cette idée n'a pu être pensée et proposée que depuis la position européenne à partir de contacts, de relations, de compétences propres à cette position. C'est en ce sens que l'on peut en parler comme d'un bien politique spécifiquement européen. De telles stratégies apparaissent d'autant plus importantes pour un député européen dont la position présente un risque d'isolement.

## **2. Construction de liens verticaux et gestion des identités multiples**

La mise en concordance de l'investissement parlementaire des députés avec une implantation locale renvoie à plusieurs logiques concordantes. Les députés européens gèrent ainsi des identités multiples et participent à la construction de liens verticaux entre l'Europe et le local, notamment avec les fonds structurels, qui contribuent à l'émergence de l'espace politique européen en raison de l'interdépendance des espaces et des positions.

### **Les fonds structurels : un vecteur possible entre l'espace européen et le local**

---

<sup>21</sup> Architecte de profession, Gérard Onesta a été élu pour la première fois au Parlement européen au cours de la troisième législature (en 1991). Il a été réélu en 1999 puis en juin 2004 comme tête de liste des Verts dans la région Sud-Ouest.

<sup>22</sup> Entretien, février 2002.

Les fonds structurels (FEDER, FSE, FEOGA, IFOP) représentent un ensemble de politiques *a priori* privilégiées dans la construction de liens entre l'espace européen et le local, même si les récents élargissements risquent de tarir ces sources. Principaux financements européens distribués sur une base territoriale, ces fonds sont l'objet d'enjeux importants tant au niveau global (entre les représentants des Etats, la Commission, etc.) pour déterminer leur répartition et leur enveloppe globale qu'au niveau régional pour leur attribution concrète<sup>23</sup>. Une partie des députés européens ont ainsi cherché à défendre l'éligibilité de leur région ou département aux divers objectifs et programmes couverts par la politique des fonds structurels, ce qui leur permet de se positionner localement. C'est en ce sens, et sans même préjuger de l'efficacité de ces démarches, que la commission de la Politique régionale, des transports et du tourisme est très demandée. Les fonds structurels représentent une dimension importante des tentatives de construction d'un système d'échanges de biens politiques entre eurodéputés et acteurs locaux, notamment les collectivités locales. Il s'agit alors de mettre en scène l'influence du député européen sur les financements attribués par l'Europe ou, pour le dire autrement, d'associer l'Europe au député européen « du coin ».

L'investissement de Danielle Darras (PSE/PS), députée sous la quatrième et la cinquième législature, sur le dossier des fonds structurels permet d'illustrer l'influence d'éléments propres au local sur le travail de positionnement des acteurs au sein de l'assemblée. La trajectoire politique de D. Darras, adjointe au Maire de Liévin depuis 1983 et première femme socialiste élue au Conseil général du Pas-de-Calais en 1982, repose sur un investissement long et continu dans l'espace politique local, lui-même lié à des investissements militants au sein du parti socialiste. Son élection au Parlement européen couronne sa carrière politique tout en s'apparentant à un mécanisme de rétribution de l'investissement local, du militantisme et des fidélités politiques. Son rapport au mandat parlementaire est en grande partie fondé sur son intérêt pour le local et la question des fonds structurels. En affirmant avoir envoyé sa candidature au PS pour être sur la liste des européennes de 1994 afin de défendre le Pas-de-Calais dans l'attribution des fonds structurels, elle reconstruit sa trajectoire en la mettant en cohérence par rapport à sa position dans l'espace politique. Elle mobilise ainsi des stratégies de présentation de soi et met en œuvre des « identités stratégiques<sup>24</sup> » :

« J'ai envoyé ma candidature aux européennes sur un coup de colère, vraiment un coup de colère, parce que je suis du Pas-de-Calais et le Pas-de-Calais n'avait pas été classé en objectif 1, qui donne les subventions les plus importantes. Et je trouvais ça absolument injuste. Parce qu'on avait les mêmes euh... Valenciennes dans le Nord était classée en objectif 1, il y a toujours eu une rivalité entre Valenciennes et le Pas de Calais, et on avait les mêmes problèmes de chômage, de reconversion des industries, on avait exactement les mêmes indices, on était pas classé. Donc ça m'avait mis en pétard, j'avais dit puisque c'est comme ça, autant aller à l'Europe pour faire bouger les choses de l'intérieur, donc on peut pas faire autrement. »

Les modalités de son investissement au Parlement se déclinent effectivement en fonction de son parcours antérieur et des ressources propres que ce parcours confère. Une fois élue en 1994, elle se tourne tout d'abord vers la commission de la Politique régionale, des transports et du tourisme au moment où se prépare une réforme des fonds structurels par le biais de la négociation de « l'agenda 2000 ». Membre de cette commission, elle obtient de

---

<sup>23</sup> Pour une vue d'ensemble, voir Smith (Andy), *L'Europe politique au miroir du local. Les fonds structurels et les zones rurales en France, en Espagne et au Royaume-Uni*, Paris, L'Harmattan, 1995.

<sup>24</sup> Sur les identités stratégiques, voir Collovald (Annie), « Identités stratégiques », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°73, 1988 ; Collovald (Annie), *Jacques Chirac et le gaullisme*, Paris, Belin, 1999.

participer aux réunions de suivi et de programmation, organisées par la préfecture de la Région Nord-Pas-de-Calais et destinées à assurer l'examen des dossiers éligibles aux subventions européennes dans le cadre du FEDER. Elle peut ainsi suivre et relayer les demandes de subventions de son département (le Pas-de-Calais), voire intervenir lors des réunions publiques à cet effet sur l'ensemble du département. Cette mobilisation lui donne l'opportunité de se faire connaître et reconnaître, d'assurer le relais des acteurs du département, des électeurs ou de sa ville et, autrement dit, d'offrir un ensemble de biens politiques concrets aux différents acteurs sociaux et institutionnels. Le mandat européen participe donc au renforcement de sa position au PS et dans l'espace politique local, compensant de ce fait des propriétés peu légitimes sur le marché politique central. Dès lors, les identités politiques multiples se superposent et se confondent, l'une ne se lit pas sans l'autre, élue locale, élue départementale, élue européenne, les positions politiques tenues dans le champ se structurent « naturellement » les unes avec les autres comme elle en témoigne elle-même dans le passage suivant :

« Les gens quand ils m'invitent quelque part, est-ce que c'est en tant que députée européenne, adjointe au Maire, vice-présidente du conseil général ? J'ai été identifiée dès le départ, parce que j'avais d'autres mandats (...) Donc moi, je suis identifiée comme telle dans ma région ».

Un espace d'échanges de biens politiques européens se constitue ainsi, un espace lui-même structuré dans l'occupation de plusieurs positions qu'il convient de gérer.

### **La capacité à tenir des positions multiples**

Le métier politique de député européen suppose donc une capacité à tenir des positions multiples, interdépendantes, parfois contradictoires<sup>25</sup>. Mais la validité d'un ensemble de stratégies politiques dépend également d'effets conjoncturels, de positions occupées et de ressources, pour une partie d'entre elles, acquises extérieurement au Parlement européen. Le cas d'Alain Lamassoure (PPE/UDF puis UMP) est de ce point de vue particulièrement parlant. Député des Pyrénées Atlantiques de 1986 à 1997, au Parlement européen de 1989 à 1993, ministre délégué aux affaires européennes jusqu'en 1995, ministre délégué au budget et porte-parole du gouvernement d'Alain Juppé de 1995 à 1997, il est battu aux législatives de 1997. Il a par ailleurs été maire d'Anglet et présidé la communauté d'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz. Les élections européennes de 1999 lui permettent de retrouver un mandat au cours duquel il participe activement à la rédaction de la future constitution au sein de la Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing. Se consacrant désormais selon ses propos à l'Europe, A. Lamassoure occupe un ensemble de positions *a priori* interdépendantes qui lui offrent la possibilité depuis sa position européenne, de tenir sa position dans l'espace politique local, et donc plus généralement dans le champ politique. Vice-président de la communauté d'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz, il assume parmi d'autres charges, les postes suivants : président de la commission des relations transfrontalières, président de l'Agence transfrontalière de développement de l'Eurocité basque Bayonne/San Sebastian, vice-président de la mission opérationnelle transfrontalière, représentant de la communauté d'agglomération auprès de la conférence des villes de l'Arc Atlantique. Parallèlement à ces positions au sein de la communauté d'agglomération, il est, depuis juin 2001, Président du Conseil des élus du Pays Basques et vice-président du Mouvement européen France depuis février 2002. Prenant la tête de la liste de l'UMP aux européennes de la région Sud-Ouest, il est réélu au Parlement européen en juin 2004. Ainsi, la position européenne d'A. Lamassoure

---

<sup>25</sup> Cf. Lagroye (Jacques), *Etre du métier, Politix*, n° 28, 1994, pp. 5-15 ; Briquet (Jean-Louis), « Communiquer en actes... », *op. cit.* Voir aussi Lefèbvre (Remi), « Etre maire à Roubaix », *Politix*, n°38, 1997, pp. 63-87 ; Lefèbvre (Remi), « Le conseil des buveurs de bière », *Politix*, n°53, 2001, pp. 87-115.

s'accompagne de l'occupation de tout un ensemble d'autres positions au niveau local et politique à commencer par le Mouvement européen France. Ses positions traduisent une spécialisation européenne qui le fait apparaître comme le député européen de la région. Son site Internet détaille très précisément ses investissements et donne ainsi à voir le maillage politique mis en place par le député en décrivant longuement les réalisations financées par l'Europe au titre des différents fonds structurels attribués à la région et pour lesquels, Alain Lamassoure ne manque pas de rappeler son influence.

« En 1994, Alain Lamassoure alors ministre délégué aux affaires européennes avait obtenu que le territoire du Pays Basque, en sa quasi-totalité soit classé en zone éligible (...) ». « En ce qui concerne Leader+, Alain Lamassoure a défendu la candidature du Pays-Basque devant le comité régional compétent de Bordeaux (...) En novembre, cette candidature a été retenue. »<sup>26</sup>

Cet extrait témoigne de la façon dont l'identité européenne du personnage fonctionne à un triple niveau, à la fois national (ancien député, ancien ministre délégué aux affaires européennes), européen (Mouvement européen, membre de la convention) et local (élu du Pays-Basque). Ce maillage politique qu'il a mis en place lui permet de construire et d'entretenir une structure d'échange de biens proprement européens susceptibles de rencontrer les demandes ou intérêts de divers acteurs sociaux locaux, parmi lesquels des élus locaux à la recherche de subventions diverses et de projets de développement local d'autant plus proches des problématiques interrégionales et européennes en raison de la proximité des Pyrénées-Atlantiques avec l'Espagne. Comme acteur politique dont la position aussi bien locale que nationale dépend de sa capacité à articuler les différents échelons dans lesquels il interagit, A. Lamassoure est objectivement intéressé à la diffusion de la croyance sur l'importance et l'émergence de la dimension européenne comme dimension faisant sens au niveau local. Si le cas d'A. Lamassoure paraît particulièrement pertinent à relater en ce qu'il apparaît exemplaire, on pourrait néanmoins multiplier les exemples<sup>27</sup>.

Autrement dit, consécutivement à l'interdépendance des espaces politiques, les acteurs politiques européens, par leurs stratégies qui tiennent moins à des objectifs idéologiques qu'à des effets de positions, participent à la construction sociale de l'Europe et à l'édification progressive d'un espace politique européen, entendu comme espace relativement autonome de transactions politiques entre des acteurs sociaux et les institutions européennes. Il s'agit là avant tout d'un effet de positionnement qui n'est pas *a priori* recherché en tant que tel<sup>28</sup>. Ces stratégies se perçoivent également par un ensemble de pratiques « notabiliaires ».

## **B. Les pratiques « notabiliaires » des députés européens : l'inscription de l'Europe localement**

L'étude des pratiques « notabiliaires<sup>29</sup> » des députés européens permet d'observer plus généralement comment se structurent quotidiennement leurs échanges avec divers acteurs sociaux et comment les acteurs s'appuient sur des répertoires d'action déjà connus et mis en oeuvre en d'autres lieux. L'homogénéisation de pratiques « notabiliaires » visant à s'inscrire

---

<sup>26</sup> <http://www.alainlamassoure.com>

<sup>27</sup> Le cas par exemple de Gérard Caudron explicité par ailleurs. Cf. Beauvallet (Willy), « Gérard Caudron, entrepreneur politique européen », communication à l'atelier « un renouveau du parlementarisme en Europe ? », dir. Olivier Costa et Eric Kerrouche, 7ème congrès de l'AFSP, Lille, 2002.

<sup>28</sup> On pourrait dans le même sens citer Olivier Nay lorsqu'il explique, en ce qui concerne la Région, que « l'institution résulte pour une grande part d'investissements qui ne sont pas orientés spécifiquement à la construction de l'institution », Nay (Olivier), *La région, une institution...*, *op. cit.*, p. 315.

<sup>29</sup> Sur les pratiques notabiliaires, voir Fretel (Julien), « Le parti comme fabrique de notables. Réflexions sur les pratiques notabiliaires des élus de l'UDF », *Politix*, n°65, 2004 ; Phélippeau (Eric), *L'invention de...*, *op. cit.*

dans un territoire plus ou moins large témoigne ainsi de leur institutionnalisation. Les pratiques développées par les acteurs parlementaires européens pour exister localement sont très nombreuses et diversifiées tout en étant largement inspirées de celles en vigueur dans les autres institutions parlementaires. Ce répertoire d'actions fonctionne comme un ensemble de pratiques plus ou moins routinisées qui s'imposent parfois simplement parce qu'elles apparaissent logiques, comme « allant de soi ». Pourtant, même si ces pratiques sont déjà connues et expérimentées, il convient de les adapter à un espace spécifique et contraignant. Au niveau européen, comme en témoignent les exemples précédents, elles se caractérisent par une dimension pragmatique et innovante, une capacité à se saisir des opportunités et à se mouvoir sur de multiples niveaux. En rapport avec l'éloignement de Parlement – réel ou ressenti –, les parlementaires européens sont peut-être plus attentifs aux coups politiques qu'ils sont en mesure de jouer pour attirer l'attention et aux stratégies de communication innovantes. Les pratiques s'organisent autour de deux axes : la communication et la présence physique sur le terrain.

### **1. Communiquer**

A l'instar de la Commission européenne, le Parlement et les parlementaires cherchent à mettre en place des stratégies efficaces de communication, via notamment les nouvelles technologies. Pour cela, les assistants élaborent des plans de communication comprenant l'organisation d'événements, la gestion du site Internet du député et de son journal d'information, les relations avec la presse, etc. La visibilité des élus dans l'espace public passe surtout par la création de site Internet et de journaux d'information relatant leurs activités au Parlement. Certes, beaucoup d'acteurs reconnaissent la faible fréquentation de leur site Internet. En revanche, les journaux, financés par des crédits européens, sont directement adressés et envoyés à un public ciblé dans le « fief » du député (maires, adjoints, conseillers municipaux, militants du parti, responsables associatifs, etc.). Généralement tirés à 1000, 2000 voire 3000 exemplaires, ils sont souvent trimestriels ; la fréquence des publications tend néanmoins à ralentir au fur et à mesure du mandat. Le but des députés est avant tout de garder le contact avec leur terrain électoral comme l'explique l'un d'entre eux, conseiller régional et adjoint au maire d'une grande ville française :

*« Vous me disiez tout à l'heure que vous aviez fait ce qu'il fallait pour être connu, c'est-à-dire ?*

*J'ai fait dès le départ trois journaux par an que j'ai envoyé à tous les élus de mon département. Le conseiller municipal du petit village de 50 habitants a reçu mon journal, et je peux vous dire que ça marche, les gens le savent. J'ai envoyé à tous les maires et adjoints de toutes les villes de plus de 100 000 habitants, à tous les maires de mon département une lettre. Et je vous garantis que cela a eu un impact. Et puis bon, après, j'ai appris que j'avais été copié<sup>30</sup>. »*

Les articles, fréquemment rédigés par les assistants ou des stagiaires, s'attachent à mettre en scène non seulement les identités locales par l'intermédiaire de symboles, expressions et résumés d'affaires locales, mais aussi l'action du député en faveur de la région au niveau européen ou plus souvent l'action de l'Europe en faveur de la région – sans qu'une intervention précise du député ne puisse d'ailleurs être toujours spécifiée. Ainsi, en consacrant une part importante de leur contenu aux activités propres des parlementaires au sein même de l'institution – travail en commission, intervention en séance plénière, questions adressées aux commissaires, résultats ou contenus d'auditions, explications et commentaires sur l'état d'avancée de certains dossiers en fonction des thèmes de spécialisation des acteurs – ces publications exposent les spécialisations politiques dans lesquelles s'engagent les acteurs au sein de l'assemblée tout en mettant en exergue les proximités sociales et les identifications

---

<sup>30</sup> Entretien, avril 1998

locales<sup>31</sup>. *In fine*, l'objectif est d'associer l'Europe en tant qu'ensemble de politiques publiques positives pour la région au député lui-même, un peu à la façon des maires qui s'approprient les réalisations au sein de leur commune. Les acteurs politiques européens cherchent ainsi à mettre en avant leur propre impact concernant les retombées financières de l'Europe pour leur région, département, ville, etc. En fait, les députés mobilisent constamment l'Europe pour leur propre compte, la question des fonds structurels constituant, comme on a pu le voir, l'un des sujets autorisant la mise en évidence d'un rapport direct entre les régions et l'Europe. Par exemple, le journal de Béatrice Patrie (PSE/MDC puis PS) s'intitule « *Le Périgord bleu* » et s'ouvre sur la carte de la Dordogne. Quant à Alain Lamassoure (PPE/UDF puis UMP), qui affirme sur son site Internet avoir obtenu, alors qu'il était ministre des affaires européennes, l'inscription du pays basque en objectif 2 (reconversion économique) et ainsi avoir fait bénéficier la région de financement à hauteur de 200 millions d'euros, il liste toutes les réalisations locales ayant bénéficié de financements européens, depuis la construction d'une route à la restauration d'un musée du Pays Basque.

L'éloignement ressenti par les députés européens lié à la position périphérique de l'institution explique les références constantes aux questions de communication pour exister dans plusieurs espaces : européen, local, partisan, etc. Ces entreprises de communication ont non seulement pour objet de faire connaître leur action mais également de mettre en cohérence les pratiques des acteurs politiques, de les rendre visibles et lisibles auprès de publics plus ou moins larges afin qu'elles apparaissent comme conformes aux obligations de leur statut d'élu telles que les acteurs le perçoivent eux-mêmes. Dès lors, la communication a ici comme ailleurs pour objet de se jouer des contradictions entre les différents registres contenus dans la définition du rôle, de mettre en cohérence, de mettre en scène, de donner à lire des actions dans les cadres propres aux publics qui sont les leurs<sup>32</sup>. Ainsi, les agendas-types des députés que l'on trouve souvent dans les publications papiers ou électroniques insistent fréquemment sur leur assiduité, l'importance du travail politique qu'ils effectuent au sein de l'institution, leur souci de rester attentifs aux problématiques locales – c'est-à-dire apparaître comme des élus de terrain, « proches » de leur électorat – ou éventuellement leur fidélité aux organisations partisans dont ils sont issus. Par exemple, le journal de B. Patrie expose un emploi du temps très chargé avec les présences au Parlement en séance plénière à Strasbourg, les réunions de groupes parlementaires, les visites à domicile, la participation à des réunions locales (avec des associations, des élus, des commerçants ou des entreprises) et européennes (à Bruxelles et à Strasbourg en rapport avec la région dont elle est issue), les dates de ses permanences, etc. tout en insistant particulièrement sur les lieux (Bruxelles, Strasbourg, Montpon-Ménéstérol) et le caractère représentatif de son rôle, mais aussi en limitant les références proprement politiques et partisans pour mieux se présenter comme « l'élue de tous ». Cependant, toutes les stratégies de communication restent en soi insuffisantes si elles ne se couplent pas à une présence effective sur place.

## **2. La présence physique sur le terrain**

La présence physique sur le terrain est, selon de nombreux acteurs du Parlement, indispensable. Un député explique en effet : « il faut exister, il faut se montrer, il faut aller au truc. Moi, j'ai des amis qui ont été dix ans au Parlement, personne ne savait qu'ils y étaient<sup>33</sup>. » Dans ce but, la quasi-totalité des députés européens ont une permanence en

---

<sup>31</sup> Il conviendrait ici de se référer à toute la littérature sur le métier politique au niveau local. Voir notamment, Garraud (Philippe), *Profession : homme politique. La carrière politique des maires urbains*, Paris L'Harmattan, 1989 ; Fontaine (Joseph), Le Bart (Christian) (dir.), *Le métier d'élu local*, Paris, L'harmattan, 1994.

<sup>32</sup> Briquet (Jean-Louis), « Communiquer en actes... », *op. cit.*

<sup>33</sup> Entretien, avril 1998.

« circonscription » tenue par un assistant. Les assistants locaux au profil différent de leurs collègues qui suivent l'actualité législative à Bruxelles et à Strasbourg sont souvent des militants locaux exclusivement chargés de suivre les dossiers en lien avec la circonscription, répondre aux sollicitations diverses, entretenir les contacts avec les acteurs locaux, et assurer le relais de l'information politique<sup>34</sup>. S'inscrire dans une localité, c'est donc aussi et surtout, se maintenir dans un réseau politique local. Outre l'accueil à la permanence, le contact des députés avec les citoyens et les acteurs locaux concerne également les réponses aux courriers. De nombreux assistants ont en effet comme consigne de répondre systématiquement à tous les courriers adressés à leur député. Ce travail de fond visant à garder le contact avec les électeurs<sup>35</sup> fait d'autant plus sens dans une assemblée complexée par son déficit d'image. Dès lors que le député est « européen », c'est vers lui, sa permanence et ses collaborateurs que se dirigent différentes demandes de services concernant des éléments très divers mais, à chaque fois, spécifiés au niveau européen : rendez-vous pour faire remonter des informations (associations, lobbyistes, etc.), subventions européennes, stages ou aides à l'emploi. Les demandes d'informations sur le fonctionnement des institutions ou de telle politique qui émanent de publics spécifiés (des professionnels par exemple) ou non (des lycéens par exemple), une demande à la fois latente et construite par les acteurs européens eux-mêmes, forment aussi un registre d'intervention non négligeable pour les élus européens. Une députée indique ainsi à quel point elle est sollicitée :

« Ce que j'ai le plus, c'est les demandes de stages, de renseignements sur les programmes, sur les aides, sur les jeunes, des demandes pour faire des conférences, des interventions dans les lycées, ça je suis débordée. Et puis des demandes pour animer des réunions dans les sections du PS. Ça c'est important, il y en a énormément<sup>36</sup>. »

Dans le cas de demandes de subventions ou de stages, l'objet du travail est alors d'orienter les acteurs vers les personnes ou les services concernés, d'aider à la réalisation du dossier, d'assurer un soutien moral, ou d'appuyer des sollicitations en jouant sur le pouvoir symbolique que procure le titre de député européen, aussi bien auprès des institutions européennes que des administrations nationales. Ici, peut-être encore plus qu'ailleurs, la maîtrise de l'information est au cœur des savoir-faire politiques.

« Tout ce qui est demande de subvention européenne, c'est quelque chose d'important et d'énorme, à savoir que les gens ne connaissent pas le fonctionnement de l'institution européenne. Et à partir du moment où vous avez un local où vous avez marqué « député au Parlement européen », les associations, ou des particuliers qui souhaitent des subventions européennes viennent voir le député, même si le député n'a aucune appréciation sur ce sujet là, parce que c'est pas le Parlement européen qui accorde des subventions, c'est la Commission. Mais bon c'est vrai qu'on a trois/quatre dossiers de subvention par semaine de personnes qui sont perdues et qu'on aide à orienter, qu'on oriente, qu'on renseigne, on fait des recherches<sup>37</sup>. »

Si les députés et leurs assistants attachent une telle importance à ce travail, alors même qu'il est extrêmement coûteux en énergie et en temps, c'est précisément qu'il apparaît important à l'entretien d'une clientèle électorale. En suscitant des attentes localement, ces activités, particulièrement prenantes en temps, tendent à s'accroître et il est parfois difficile

---

<sup>34</sup> Sur les assistants parlementaires des députés européens, voir Michon (Sébastien), *Les assistants parlementaires des députés européens*, mémoire de DEA de science politique, IEP de Strasbourg, 2003.

<sup>35</sup> Sur l'entretien des relations avec les électeurs, voir les travaux de Phélippeau (Eric), *L'invention de...*, op. cit.

<sup>36</sup> Entretien, avril 2002.

<sup>37</sup> Entretien, juillet 2003.

d'y répondre<sup>38</sup>. Un assistant parlementaire positionné en circonscription évoque précisément les demandes toujours plus nombreuses et le côté prenant qui en résulte :

« C'est un travail de longue haleine. Parce que trouver la case qui va bien, avec l'année budgétaire qui va bien et qui rentre dans les prérogatives de l'association, ça demande un boulot de plus en plus important (...). C'est un travail de recherche important. On a des stagiaires assez souvent à Bruxelles pour nous donner un coup de main et qui s'occupent de ça.<sup>39</sup> »

La venue au Parlement européen de groupes de visiteurs représente un autre moyen de développer des liens directs, palpables et concrets avec leur « circonscription ». Chaque député a en effet la possibilité de faire venir à Bruxelles ou à Strasbourg un certain nombre de groupes qui sont, la plupart du temps, originaires des régions dont le parlementaire revendique la représentation. Profitant du financement par le Parlement d'une partie de ces voyages, les députés invitent des collégiens, lycéens, militants locaux ou collègues politiques (conseillers municipaux, membres d'associations, etc.) à visiter les bâtiments tout en leur expliquant le fonctionnement de l'institution dans un objectif affiché de pédagogie et de vulgarisation.

Enfin, l'organisation d'évènements divers (réunions publiques, conférences, rencontres thématiques, colloques, présentations des institutions européennes, interventions dans les collèges et lycées, conférences, manifestations, inaugurations, assemblée générale d'associations, jumelages, présence dans les cercles politiques locaux, déjeuners ou dîners avec des élus locaux) permettent aux élus d'investir des lieux où ils souhaitent attacher leur nom, et surtout se faire voir. Les députés sont généralement présents deux à trois jours par semaine à Bruxelles pour les réunions de commissions ou de groupes auxquels s'ajoutent entre deux et quatre jours à Strasbourg lors de la session plénière suivant les députés – l'assiduité varie cependant suivant les députés. Une part importante du temps restant peut par conséquent être consacrée à « la circonscription ». Les contraintes liées au suivi des questions locales sont d'autant plus fortes que les députés cumulent un ou plusieurs autres mandats et qu'ils sont géographiquement éloignés de Strasbourg ou de Bruxelles, donc de leur base politique.

Ces pratiques « notabiliaires » reposent cependant sur des ressources très inégales elles-mêmes variables suivant des propriétés acquises antérieurement (mandats détenus, propriétés scolaires, positions sociales). Les députés déjà connus auront d'autant plus de facilité à se faire reconnaître. Outre le capital symbolique et le charisme qui y sont attachés, l'existence de mandats locaux, et à plus forte raison de mandats nationaux impliquent en effet des réseaux d'interconnaissances susceptibles d'être activés. Des anciens ministres, députés ou sénateurs auront évidemment plus de facilités pour se faire voir.

En conclusion, l'étude des profils des députés européens permet de questionner la place de l'identité locale dans les mécanismes d'institutionnalisation des rôles politiques européens. La dimension locale demeure une des propriétés explicatives de leur recrutement, et ce indépendamment du changement de mode de scrutin qui ne fait que régulariser un phénomène déjà existant. La gestion de leur identité locale renseigne plus précisément sur les conditions d'émergence de l'espace politique européen. En défendant leurs intérêts propres, les députés aident ainsi à rendre concrète la construction européenne. En d'autres termes, leur destin étant lié à celui de l'Europe, ils en constituent de véritables « publicitaires ». Reste à se

---

<sup>38</sup> Sur la gestion des attentes locales, voir Lefebvre (Rémi), « La difficile notabilisation de Martine Aubry à Lille. Entre prescriptions de rôles et contraintes d'identité », *Politix*, n°65, 2004.

<sup>39</sup> Entretien, juillet 2003.

demander si les stratégies qu'ils mettent en œuvre sont efficaces. De prime abord, il est parfois possible d'en douter. Le ralentissement de la fréquence de publication des journaux et autres « lettres de l'Eurodéputé » après deux à trois années d'exercice du mandat pourrait en constituer une illustration. Pour autant le nombre de sortants réélus lors des dernières élections tend à montrer la force du processus d'institutionnalisation de cette fonction dans le champ politique français.